

## 1 Choisissez votre bateau

Nous vous proposons 27 modèles différents, pouvant accueillir de 2 à 12 personnes, et se pilotant tous sans permis ! Vous pourrez même agrémenter votre croisière en amarrant à l'arrière de votre bateau, une petite piscine à l'eau chauffée et filtrée ! (bateaux en pages 40 à 51).



## 2 Choisissez votre région

23 bases de départ sont à votre disposition, en France, en Allemagne et au Portugal. Des itinéraires en aller-simple, en boucle ou en aller-retour vous permettent des escapades sur les cours d'eau les plus variés. Tous ces points de départ vous sont décrits avec suggestions de parcours dans les pages 12 à 39 du catalogue.

## 3 Choisissez votre date de séjour

Un calendrier situé en page 2 est à votre disposition pour choisir vos dates de croisière. Il ne vous reste plus qu'à contacter notre centrale de réservation... et vous partez !

## Nos formules

- **Formule Semaine** (1 semaine = 7 nuits) : départ entre 15h et 18h, retour entre 8h et 9h.
- **Formule Mini-semaine** : du lundi à partir de 14h au vendredi 9h ou du mardi à partir de 14h au samedi 9h.
- **Formule Week-end 2 jours** : du vendredi soir à partir de 16h au dimanche soir 17h.
- **Formule Week-end 3 jours** : du vendredi soir à partir de 16h au lundi soir 17h.
- **Week-end 4 jours et 5 jours sur demande** :  
tarif = week-end 3 jours + 1 ou 2 jours supplémentaires.



> Lorsque le séjour chevauche 2 périodes, le prix est calculé au prorata du nombre de nuits dans chaque période.

## Préparez vos vacances

### ▶ Avant votre départ

Nous vous adressons une documentation complète comprenant :

- > **Le livre de bord** : un petit fascicule rédigé dans l'ordre chronologique du déroulement normal d'une croisière : des préparatifs et conseils avant votre départ jusqu'au retour de votre bateau à la base.
- > **Le guide fluvial (si vous l'avez commandé)** : guide indispensable pour le bon déroulement de votre croisière. Vous y trouverez écluses, points d'eau, pontons, curiosités touristiques, etc... Pensez à le commander avant votre départ.
- > **Le plan d'accès à la base** : fiche indiquant les coordonnées et la situation géographique d'une base dans une ville.
- > **La fiche inventaire** : liste du matériel équipant le bateau (à l'intérieur et à l'extérieur).
- > **Le DVD d'instruction à la navigation** : film DVD présentant conseils de navigation et consignes de sécurité pour la vie à bord de votre bateau.

### ▶ A votre arrivée à la base

Dans chaque base, un parking public gratuit ou un parking privé ou garage fermé (mais non gardé) attend votre voiture. Quelques formalités indispensables seront à remplir pendant que vos équipiers chargeront les bagages ou feront les quelques courses pour la première journée. Ensuite, un technicien se rendra à bord pour vous montrer comment piloter votre bateau. Dans la mesure du possible, il passera la première écluse avec vous.

### ▶ A la fin de votre croisière

Pensez à restituer votre bateau en temps et en heure :

- > **16h/17h** pour un retour le week-end.
- > **8h/9h** pour un retour de mini semaine et semaine.

Le personnel de base est à votre disposition pour vous fournir le matériel nécessaire au bon nettoyage du bateau.

# Calendrier 2018

↳ Lorsque le séjour chevauche 2 périodes, le prix est calculé au prorata du nombre de nuits dans chaque période.

MARS		AVRIL		MAI		JUIN		JUILLET		AOÛT		SEPTEMBRE		OCTOBRE		NOVEMBRE	
01 J		01 D		01 M	Fête du travail	01 V		01 D		01 M		01 S		01 L		01 J	Toussaint
02 V	9	02 L	Pâques	02 M		02 S		02 L		02 J		02 D		02 M		02 V	
03 S		03 M		03 J	18	03 D		03 M		03 V	31	03 L		03 M		03 S	44
04 D		04 M		04 V		04 L		04 M		04 S		04 M		04 J	40	04 D	
05 L		05 J	14	05 S		05 M		05 J	27	05 D		05 M		05 V		05 L	
06 M		06 V		06 D		06 M		06 V		06 L		06 J	36	06 S		06 M	
07 M		07 S		07 L		07 J	23	07 S		07 M		07 V		07 D		07 M	45
08 J	10	08 D		08 M	Victoire 1945	08 V		08 D		08 M		08 S		08 L		08 J	
09 V		09 L		09 M		09 S		09 L		09 J		09 D		09 M		09 V	
10 S		10 M		10 J	Ascension	10 D		10 M		10 V		10 L		10 M		10 S	
11 D		11 M		11 V		11 L		11 M		11 S		11 M		11 J	41	11 D	Armistice
12 L		12 J	15	12 S		12 M		12 J	28	12 D		12 M		12 V		12 L	
13 M		13 V		13 D		13 M		13 V		13 L		13 J	37	13 S		13 M	
14 M		14 S		14 L		14 J	24	14 S	Fête Nation.	14 M		14 V		14 D		14 M	
15 J	11	15 D		15 M		15 V		15 D		15 M	Assomption	15 S		15 L		15 J	46
16 V		16 L		16 M		16 S		16 L		16 J		16 D		16 M		16 V	
17 S		17 M		17 J		17 D		17 M		17 V		17 L		17 M		17 S	
18 D		18 M		18 V		18 L		18 M		18 S	33	18 M		18 J	42	18 D	
19 L		19 J	16	19 S		19 M		19 J	29	19 D		19 M		19 V		19 L	
20 M		20 V		20 D		20 M		20 V		20 L		20 J	38	20 S		20 M	
21 M		21 S		21 L		21 J	25	21 S		21 M		21 V		21 D		21 M	
22 J	12	22 D		22 M	Pentecôte	22 V		22 D		22 M		22 S		22 L		22 J	47
23 V		23 L		23 M		23 S		23 L		23 J	34	23 D		23 M		23 V	
24 S		24 M		24 J		24 D		24 M		24 V		24 L		24 M		24 S	
25 D		25 M		25 V		25 L		25 M	30	25 S		25 M		25 L	43	25 D	
26 L		26 J	17	26 S		26 M		26 J		26 D		26 M		26 V		26 L	
27 M		27 V		27 D		27 M		27 V		27 L		27 J	39	27 S		27 M	
28 M	13	28 S		28 L		28 J		28 S		28 M		28 V		28 D		28 M	48
29 J		29 D		29 M		29 V		29 D		29 M		29 S		29 L		29 J	
30 V		30 L		30 M		30 S		30 L		30 J	35	30 D		30 M		30 V	
31 S				31 J				31 M		31 V				31 M			

## Remises permanentes

Les offres ci-dessous sont cumulables entre elles jusqu'à hauteur de 10% pour les courts séjours, 15% pour les séjours d'une semaine.



### >> REMISE COUPLE

10% de remise sur C900 / C900 DP / N1000 / N1010 pour courts et longs séjours pour 1 couple à bord



### >> REMISE LONG SÉJOUR

10% de remise sur la deuxième semaine et les suivantes.



### >> REMISE FAMILLE

5% de remise si 1 enfant de -16 ans à bord  
10% de remise si 2 enfants (ou plus) de -16 ans à bord pour tous bateaux / toute durée



### >> PROMO EARLY BOOKING

Valable pour court et long séjour se déroulant en 2018

> 15% de remise pour toute réservation enregistrée entre le 1<sup>er</sup> et 30/09/2017

> 12% de remise pour toute réservation enregistrée entre le 1<sup>er</sup> et 31/10/2017

> 10% de remise pour toute réservation enregistrée entre le 1<sup>er</sup> et 30/11/2017

> 5% de remise pour toute réservation enregistrée entre le 1<sup>er</sup> et 31/12/2017



### >> REMISE SENIORS

5% de remise si 1 ou plusieurs personnes de 65 ans et + à bord, pour tous bateaux / toute durée



### >> REMISE GROUPE

2 bateaux = -5% sur l'ensemble  
3 bateaux = -7% sur l'ensemble  
4 bateaux et plus = -10% sur l'ensemble

## ▶ Les prix comprennent

- > La location du bateau
- > L'accastillage : équipement nécessaire à la navigation
- > La vaisselle : en quantité suffisante pour le nombre de passagers à bord
- > La literie : draps, couvertures ou couettes, oreillers et taies d'oreillers
- > L'assurance du bateau
- > L'instruction à la navigation et la délivrance de la carte de plaisance
- > L'assistance dépannage disponible 7/7 aux heures d'ouverture de la base

## ▶ Les prix ne comprennent pas

### > Le forfait consommables :

Il comprend l'ensemble des consommables utilisés au cours de votre séjour (huiles, gasoil, gaz...). Lors de votre départ, le plein de carburant a été fait, vous procurant une grande autonomie (10 à 14 jours selon le modèle de bateau). Toutes nos vedettes sont équipées d'un compteur horaire qui sera relevé au départ et au retour de votre croisière. Le nombre d'heures d'utilisation vous sera alors facturé selon le tarif en vigueur affiché dans la base. Comptez en moyenne 30 à 50 € par jour.

### > Les cautions :

	Taille du bateau	
Caution	< à 10 m	de 10 m et +
Bateau	1000 €	1500 €
Ménage*	150 €	200 €

Les cautions vous seront restituées en fin de croisière si le bateau et son armement sont ramenés en bon état d'entretien et de propreté sans dommage, aux heures et lieu convenus (voir détail § 3 des conditions de location en page 6).

# Saison 2018 - prix en € toutes régions (1) & (2)



## (1)- TARIF SPECIAL LOT-QUERCY

Au départ de Bouziès / St-Cirq-Lapopie : une saison d'ouverture plus courte ainsi qu'une formation et un suivi particuliers nous obligent à pratiquer un supplément de 80 € par bateau et par séjour.

## (2)- TARIF SPÉCIAL PORTUGAL :

voir p.39 du catalogue

## (3)- PISCINE :

Adaptable sur tous modèles (Sauf Primo®, N800 et Riviera)  
**ATTENTION :** pour la piscine sur les bateaux de 13 mètres et plus : permis obligatoire.

### Riviera

	R920 6/8	R1120 8/10	R1130 7/9
WE 2 jrs	€ 445	530	
WE 3 jrs	€ 579	690	
Mini Sem.			
Semaine	€ 890	1061	
Jour supp.	€ 127	152	

WE 2 jrs	€ 486	579	
WE 3 jrs	€ 631	752	
Mini Sem.			
Semaine	€ 971	1157	
Jour supp.	€ 139	165	

WE 2 jrs	€ 648	772	
WE 3 jrs	€ 842	1 003	
Mini Sem.			
Semaine	€ 1 295	1 543	
Jour supp.	€ 185	220	

WE 2 jrs	€ 729	868	
WE 3 jrs	€ 947	1128	
Mini Sem.			
Semaine	€ 1 457	1 736	
Jour supp.	€ 208	248	

Semaine	€ 1 619	1 929	
Jour supp.	€ 231	276	

### Sedan

	N800 2/3	PRIMO® 2/4	N1000/1010 6/8	N1150/1160 8/10	N1170/1160"N" 8/10	N1310 10/12
WE 2 jrs	€ 330	463	704	713	821	1016
WE 3 jrs	€ 429	601	915	927	1068	1321
Mini Sem.						
Semaine	€ 659	925	1408	1426	1643	2032
Jour supp.	€ 94	132	201	204	235	290

WE 2 jrs	€ 360	505	768	778	896	1 109
WE 3 jrs	€ 468	656	998	1 011	1 165	1 441
Mini Sem.						
Semaine	€ 719	1 009	1 536	1 556	1 792	2 217
Jour supp.	€ 103	144	219	222	256	317

WE 2 jrs	€ 480	673	1 024	1 037	1 195	1 478
WE 3 jrs	€ 623	875	1 331	1 348	1 553	1 921
Mini Sem.						
Semaine	€ 959	1 346	2 048	2 074	2 390	2 956
Jour supp.	€ 137	192	293	296	341	422

WE 2 jrs	€ 540	757	1 152	1 167	1 344	1 663
WE 3 jrs	€ 701	984	1 498	1 517	1 747	2 162
Mini Sem.						
Semaine	€ 1 079	1 514	2 304	2 334	2 688	3 326
Jour supp.	€ 154	216	329	333	384	475

Semaine	€ 1 199	1 682	2 560	2 593	2 987	3 695
Jour supp.	€ 171	240	366	370	427	528

PISCINE / POOL <sup>(3)</sup>
87
113
173
25

95
123
189
27

126
164
252
36

142
184
284
41

315
45

### Confort

	C900 4/7	C900 DP	C1100 7/9	C1350 8/10	C1350 B 8/10	C1350 VIP 4/6
WE 2 jrs	€ 610	700	804	1 071	1 112	1 223
WE 3 jrs	€ 793	909	1 046	1 392	1 446	1 591
Mini Sem.						
Semaine	€ 1 220	1 399	1 609	2 142	2 225	2 447
Jour supp.	€ 174	200	230	306	318	350

WE 2 jrs	€ 666	763	878	1 169	1 214	1 335
WE 3 jrs	€ 865	992	1 141	1 519	1 578	1 735
Mini Sem.						
Semaine	€ 1 331	1 526	1 755	2 337	2 427	2 669
Jour supp.	€ 190	218	251	334	347	381

WE 2 jrs	€ 888	1 018	1 170	1 558	1 618	1 780
WE 3 jrs	€ 1 154	1 323	1 521	2 025	2 103	2 313
Mini Sem.						
Semaine	€ 1 775	2 035	2 340	3 116	3 236	3 559
Jour supp.	€ 254	291	334	445	462	508

WE 2 jrs	€ 999	1 145	1 316	1 753	1 820	2 002
WE 3 jrs	€ 1 298	1 488	1 711	2 279	2 366	2 603
Mini Sem.						
Semaine	€ 1 997	2 290	2 633	3 506	3 641	4 004
Jour supp.	€ 285	327	376	501	520	572

Semaine	€ 2 219	2 544	2 925	3 895	4 045	4 449
Jour suppl.	€ 317	363	418	556	578	636

### Estivale

DUO® 2/4	QUATTRO® 4/6	QUATTRO® S 4/6	SIXTO® 6/8	SIXTO® Prestige 4/6	SIXTO® Prestige C 4/6	OCTO® 8/10	OCTO® FLY C 8/10
€ 606	807	871	1 096	1 064	1 158	1 116	1 228
€ 788	1 049	1 132	1 425	1 383	1 505	1 451	1 596
€ 1 212	1 614	1 742	2 192	2 128	2 316	2 232	2 456
€ 173	231	249	313	304	331	319	351

€ 661	881	950	1 196	1 161	1 263	1 218	1 340
€ 859	1 145	1 235	1 554	1 509	1 642	1 583	1 741
€ 1 322	1 761	1 900	2 391	2 321	2 527	2 435	2 679
€ 189	252	271	342	332	361	348	383

€ 881	1 174	1 267	1 594	1 548	1 684	1 624	1 786
€ 1 146	1 526	1 647	2 072	2 012	2 190	2 111	2 322
€ 1 762	2 348	2 534	3 188	3 095	3 369	3 247	3 572
€ 252	335	362	455	442	481	464	510

€ 991	1 321	1 425	1 793	1 741	1 895	1 827	2 009
€ 1 289	1 717	1 853	2 331	2 263	2 463	2 375	2 612
€ 1 983	2 642	2 850	3 587	3 482	3 790	3 653	4 019
€ 283	377	407	512	497	541	522	574

€ 2 203	2 935	3 167	3 985	3 869	4 211	4 059	4 465
€ 315	419	452	569	553	602	580	638


# Options

Pour des vacances 100% réussies,  
**NICOLS®** vous propose de nombreux services.  
 Pour en profiter, pensez à les commander dès votre réservation !




OPTIONS	SEMAINE	WE 2 jours	WE 3 jours Mini-sem.	Jour supp.	INFORMATION
Location de parking	40€	20€	26€	6€	Parking privé et/ou garage privé (mais non gardés) disponible sur la plupart de nos bases. Pour plus d'informations, consultez-nous.
Location de garage	50€	25€	32€	7€	
Barbecue	40€	20€	26€	6€	Barbecue-plancha à gaz.
Location de vélos adulte	40€	20€	26€	6€	Maxi 4 vélos recommandés.
Location de vélos enfant	35€	18€	23€	5€	
Location sièges bébé			10€		
Guide fluvial régional			25€		Disponible uniquement pour les voies navigables de France. Cartographie et descriptifs touristiques en français / anglais / allemand.
1- Assurance annulation du séjour	5% du prix de la location (tarif catalogue)				Voir formulaire complet situé en pages 7 et 8 du cahier des tarifs
2- Assurance interruption de croisière et rachat ½ caution	5% du prix de la location (tarif catalogue)				
3- Assurances 1 + 2	8% du prix de la location (tarif catalogue)				
Départ anticipé / retour tardif	80€				Sur demande. Sous réserve de disponibilité.
Animal domestique		40€ / animal			Quelle que soit la durée de la croisière. Veillez à ne laisser aucune trace de leur passage (au risque de voir la caution ménage retenue)
Location de convertisseur 12/220 V		10€			Quelle que soit la durée de la croisière
WiFi à bord : boîtier + 3 Go inclus		50€			Couverture réseau variable selon région. Giga suppl. : sur demande.
Matelas de pont		7€			Matelas confortable, flottant et pliable à poser sur le toit ou le pont avant de votre bateau
Kit linge de toilette		12€			1 gant + 1 serviette de toilette + 1 serviette de bain
Kit linge de cuisine		4€			1 essuie-main + 2 torchons de vaisselle
Forfait ménage* (pour les bateaux de moins de 10 m)		150€			ou uniquement le ménage intérieur : 100€ ou uniquement le ménage extérieur : 50€
Forfait ménage* (pour les bateaux de 10 m et plus)		200€			ou uniquement le ménage intérieur : 130€ ou uniquement le ménage extérieur : 70€

\* Si forfait ménage commandé, vous devrez néanmoins : sortir les poubelles, faire et ranger la vaisselle et retirer le linge de lit.  
 Tarifs différents en Allemagne (nous consulter).

 Pour les croisières d'une semaine et plus, option «**ALL INCLUSIVE**» (sauf en Allemagne) incluant :  
 2 vélos + guide fluvial + forfait ménage + linge de toilette + linge de cuisine + carburant.



OPTION «ALL INCLUSIVE»	TARIF / SEMAINE
Nicols 800 / Primo®	400€
Confort 900 / 900 DP / Duo® / R920 / R1120 / R1130	470€
N1000 / N1010 / N1150 / N1160 / N1170 / Confort 1100 / Quattro® / Quattro S®	550€
N1310 / Confort 1350 / 1350 B / Sixto® / Sixto® Prestige / Octo®	600€
Confort 1350 VIP / Sixto® Prestige C / Octo® FLY C	630€

 **CROISIÈRE «ALLER-SIMPLE» :**  
 Lors d'une croisière aller-retour, les deux sens de votre itinéraire vous offriront une importante variété de paysages sous des angles très différents. Cependant, nous vous proposons des trajets aller-simple dans certaines régions. Ces parcours aller-simple sont tributaires d'aléas pouvant en empêcher le bon déroulement. C'est pourquoi **votre croisière aller-simple ainsi que son sens (base de départ et base d'arrivée) ne sont confirmés que 48 heures avant le départ.**  
 Considérée comme un service supplémentaire, la croisière aller-simple génère les coûts suivants :

CROISIÈRE «ALLER-SIMPLE»	TARIF	INFORMATION
Supplément aller-simple	150€	Supplément obligatoire
Supplément frais de rapatriement du véhicule ou du chauffeur	entre 100€ et 350€	Service facultatif. Tarif variable selon la formule choisie, et selon et la distance entre les bases

# BON DE RÉSERVATION 2018 / CONDITIONS PARTICULIÈRES

A RETOURNER A : voir adresse au dos de la brochure

NOM DU LOCATAIRE\* : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_

Pays : \_\_\_\_\_

Date de Naissance : \_\_\_\_\_

Tel. domicile : \_\_\_\_\_

Tel. portable : \_\_\_\_\_

Tel. travail : \_\_\_\_\_

e-mail : \_\_\_\_\_

## VOTRE ÉQUIPAGE

	NOM	PRÉNOM	ÂGE
1	Chef de bord :		
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			
11			
12			

\*Si le locataire n'est pas le chef de bord, il s'engage à lui transmettre les conditions générales du présent contrat. Au moment de la prise en charge du bateau, un avenant sera conclu entre le loueur effectif et le chef de bord avec délivrance d'une "carte de plaisance".

Nbre adultes	Dont seniors (+65 ans)	Nbre enfants (-16 ans)	TOTAL
--------------	------------------------	------------------------	-------

Etes-vous déjà client NICOLS® :  OUI  NON  Si oui, votre N° client : ..... N° adhérent Club EKOYA : .....

Comment avez-vous connu NICOLS® :  Relations  Salon  Publicité / Revues presse  Internet  Offices de tourisme  C.E.

## ► Votre croisière

Type de bateau choisi : .....

Capacité d'accueil : .....

Base de départ : ..... Le : ..... 15h/18h

Base de retour : ..... Le : ..... 8h/9h

Croisière aller-retour  Croisière aller-simple (sous réserve\*)

(17h pour le week-end)

\*Le locataire est informé que la croisière en aller-simple n'est jamais garantie du fait des aléas pouvant en affecter le déroulement (voir paragraphe 10 des conditions générales de location).

## ► Calcul du prix de votre croisière

Location du bateau : ..... €

Location de piscine : ..... €

Divers : ..... €

Supplément aller-simple (150€)\* : ..... €

(\*non inclus transfert auto ou personnes)

Supplément Lot/Bouziès (80€) : ..... €

### OPTIONS (détails et tarifs p.4) :

Location parking ou garage selon base : ..... €

Barbecue : ..... €

Location de vélos adulte (sauf en Allemagne) : ..... €

Location de vélos enfant (sauf en Allemagne) : ..... €

Location de sièges bébé (sauf en Allemagne) : ..... €

Guide fluvial régional : ..... €

Animaux domestiques : ..... €

Location convertisseur 12V / 220V : ..... €

WiFi : ..... €

Matelas de pont : ..... €

Kit linge de toilette : ..... €

Kit linge de cuisine : ..... €

Forfait ménage : ..... €

ALL INCLUSIVE (sauf en Allemagne) : ..... €

(1) Ce prix n'est pas définitif. Les heures moteurs seront facturées à la restitution du bateau, selon le taux horaire précisé le jour du départ.

**TOTAL (1) : ..... €**

### RÈGLEMENT :

Chèque bancaire

Virement bancaire

CB VISA, EUROCARD, MASTERCARD :

N° : .....

Validité : ..... Cryptogramme : .....

Signature :

Conformément à votre demande, le solde sera réglé automatiquement 1 mois avant le départ (selon nos conditions de location) avec ce même numéro de carte bancaire.

Je soussigné(e), déclare avoir pris connaissance des conditions générales de location et de toutes les informations spécifiques à ma croisière, les accepte et m'engage à les respecter.

Fait le : ..... Signature : .....

A : .....

**ATTENTION !** Avez-vous pensé à nous téléphoner pour connaître les disponibilités des bateaux, avant de nous envoyer votre bon de réservation ?

**ACOMPTE 40%** à verser à la réservation ..... €

**SOLDE 60%** un mois avant le départ : ..... €

► **Assurance** (formulaire p.7 et 8)

► **Conditions générales de location** (voir au dos)

# ► Conditions générales de location, applicables à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017

## 1 - LOCATION - RESERVATION

- Le présent bon de réservation a une durée de validité de 10 jours à compter de sa réception. La location devient définitive lorsque NICOLS<sup>®</sup> ou un affilié confirme au locataire sa réservation, après avoir reçu le bon de réservation et l'acompte prévu.
- Solde de la location indiqué sur le reçu d'acompte. Paiement un mois avant le départ sans qu'il y ait rappel du loueur.
  - DOCUMENTS : A réception du solde, le loueur adresse au locataire les documents d'usage.
  - Toute location faite moins de 30 jours avant le départ entraîne le règlement de l'intégralité du loyer.
  - Tous frais bancaires seront supportés par le locataire.

En application de l'article L 221-28 du Code de la Consommation, le locataire ayant réservé par téléphone ou via internet une location auprès de NICOLS<sup>®</sup> ne bénéficie pas du droit de rétractation prévue à l'article L 221-18 du même code.

## 2 - APTITUDE

- Le chef d'équipage doit être majeur et est responsable du bateau et des personnes naviguant avec lui. La conduite du bateau n'est possible que pour les personnes âgées de plus de 16 ans, en la présence effective à bord et sous la responsabilité d'une personne majeure désignée sur la carte de plaisance comme titulaire ou ayant suivi l'enseignement initial.
- Le chef d'équipage doit être accompagné d'au moins une personne de plus de 16 ans pour assurer la conduite du bateau et effectuer les manœuvres.
- Le loueur se réserve le droit de refuser la mise à disposition du bateau si le chef d'équipage ne semble pas apte à assumer cette responsabilité, nonobstant les références, brevets ou titres éventuellement présentés ; ou dans le cas où le chef d'équipage n'est pas accompagné d'au moins une personne de plus de 16 ans. Dans ce cas, le loueur pourra résilier le contrat sans qu'aucune des sommes versées ne soit restituée.
- Le chef d'équipage prendra possession du bateau après avoir accompli les formalités (caution, inventaire), reçu les documents administratifs et pris connaissance des instructions de navigation.
- Le locataire doit se conformer à la réglementation de la navigation fluviale et aux instructions dispensées par le loueur et les autorités fluviales.
- La navigation de nuit, le remorquage, le prêt et/ou la sous-location du bateau ne sont pas autorisés.

## 3 - CAUTION

Son montant varie selon le bateau loué. Elle est déposée au départ, avant l'embarquement, (espèces, chèque bancaire ou carte bleue/visa), et comprend :

- Une partie relative au nettoyage si le bateau n'est pas rendu parfaitement propre : cette caution ménage est de 150 € pour les bateaux de moins de 10 mètres et de 200 € pour les bateaux de 10 mètres et plus. Les locations en Allemagne ne font pas l'objet d'une caution ménage. Toutefois, NICOLS<sup>®</sup> se réserve la possibilité de facturer une prestation ménage selon le tarif en vigueur.
- Le solde (caution bateau) est de 1000 € pour les bateaux de moins de 10 mètres et 1500 € pour les bateaux de 10 mètres et plus ; cette caution est destinée à couvrir :
  - les pertes, la détérioration ou la destruction du bateau ou de ses équipements et les frais de déséchouage, imputables au locataire et/ou à ses passagers ;
  - le coût de remplacement de tout élément manquant (perdu ou volé) ou détérioré par rapport à l'inventaire dressé contradictoirement au début de la période de location (voir §5)
  - les retards dans la restitution du bateau (voir §15) ou les frais dus à l'abandon du bateau (voir §14) ;
  - le coût du carburant et divers consommables (voir §6).

Le Locataire accepte d'ores et déjà que le Loueur puisse prélever les frais mentionnés ci-dessus, sur son compte bancaire au moyen de la pré-autorisation bancaire effectuée ou par encaissement du chèque remis au titre de la caution.

## 4 - ASSURANCES

- L'assurance de la vedette louée couvre les dommages accidentels au bateau ou causés à des tiers par le bateau.
- Cette assurance ne couvre pas : les personnes embarquées, leurs effets personnels, leur propre responsabilité civile ; la perte ou la détérioration de matériel ou d'équipement ; le mauvais entretien du bateau par le locataire ; les vélos et leur utilisation.
- Le locataire reste son propre assureur à concurrence du montant de la franchise : il pourra souscrire auprès de l'assureur de son choix ou du loueur une ou des assurances couvrant :
  - la somme due au loueur en cas d'annulation (à l'exception des frais de dossier)
  - le rachat de la moitié de la caution bateau
  - l'interruption de croisière
  - les dommages accidents corporels.
- En tout état de cause, l'assurance ne couvrira pas la responsabilité civile du locataire et les dommages, pertes et autres dépenses résultant, par exemple, de faute intentionnelle ou inexcusable, de conduite en état d'ivresse et/ou sous l'emprise de stupéfiants, d'infraction au code de navigation fluviale.

## 5 - EQUIPEMENT DU BATEAU

- Le locataire s'engage à signaler toute perte, tout vol ou toute détérioration d'équipement et peut être tenu de les rembourser.

## 6 - CARBURANTS ET DIVERS CONSOMMABLES

- Sont à la charge du locataire les carburants, lubrifiants, combustibles pour cuisine, et d'une manière générale toutes matières consommables nécessaires à la bonne marche et à l'entretien du bateau pendant toute la durée de la location. La tarification afférente à ces postes est indiquée au barème du loueur, et se trouve assujettie aux variations des cours du marché. Les éventuelles taxes d'amarrage ou frais de stationnement sont à la charge du locataire et dépendent des choix descale opérés.

## 7 - VELOS

- Les vélos sont confiés au locataire et sont sous son entière responsabilité. En cas de vol, le locataire est tenu d'en faire déclaration auprès des autorités de police compétentes et de fournir au loueur l'original du procès verbal correspondant. Le locataire ou toute personne utilisant avec son accord, l'un des vélos loués, reste seul responsable des accidents ou dommages causés ou subis du fait de l'utilisation des dits vélos.

## 8 - ANNULATION

Par le locataire :

- Si le locataire est contraint d'annuler sa location, il doit en aviser le loueur par écrit.

Les frais retenus sont les suivants :

- plus de 10 semaines avant le départ : 150 € de frais de dossier,
- de 4 à 10 semaines avant le départ : 40% du montant de la location (avec un minimum de 150 €)
- moins de 4 semaines avant le départ : 100% du montant du loyer.

Par le loueur :

- Au cas où par suite de circonstance indépendante de la volonté du loueur, ce dernier ne pourrait pas mettre à la disposition du locataire le bateau loué, il s'oblige à faire tout son possible pour procurer au locataire un bateau de confort et de capacité équivalents.
- En cas d'impossibilité dans le délai contractuel convenu, le loueur remboursera le loyer à l'exclusion de toute autre somme à quelque titre que ce soit, ainsi qu'à l'exclusion de tous dommages-intérêts.

## 9 - MODIFICATION

- Tout préjudice résultant d'un changement (de date, de bateau, de région) sollicité par un locataire et accepté par le loueur sera intégralement supporté par le locataire sur les bases retenues pour l'annulation (voir § 8).

## 10 - ALLER-SIMPLE

- Le sens des trajets simples, donc le lieu d'embarquement dans une même région peuvent être permutés. De même une croisière en trajet simple peut devoir être convertie en aller-retour, le tout pour des raisons indépendantes de la volonté du loueur. Dans ce dernier cas, seuls les frais supplémentaires aller-simple seront remboursés.
- Il est indispensable de téléphoner 48 heures avant le jour d'embarquement pour confirmation du trajet simple et du sens de la navigation.
- Ces modifications ne pourront être la cause d'une annulation ou d'un dédommagement.

## 11 - INTERRUPTIONS OU RESTRICTIONS DE NAVIGATION

- Seuls les lieux d'embarquement et de restitution sont contractuels (sauf exceptions prévues au §10), le parcours n'étant pas garanti.
- Le loueur ne saurait être tenu responsable ni à indemnisation en cas d'interruptions ou de restrictions de navigation pour des raisons indépendantes de sa volonté : travaux, crues, sécheresse, grève, directives administratives, fermetures des écluses les jours fériés, etc.
- Si ces événements rendent la croisière impossible, soit le loueur peut modifier les lieux et date de départ et retour de la croisière, en fournissant un bateau équivalent ou supérieur ; soit les sommes versées peuvent être à valoir pour un voyage ultérieur à convenir entre parties. A défaut, elles seront conservées par le loueur.
- Si les événements se produisent pendant la croisière entraînant l'arrêt total de la navigation et la perte d'un ou plusieurs jours, les sommes versées pourront être à valoir pour un voyage ultérieur, sur la même base et dans la même saison uniquement. A défaut, le loueur n'étant pas tenu à remboursement, les sommes versées seront conservées.

## 12 - PANNES

Le loueur met au service du locataire un service de dépannage gratuit qui interviendra dans les plus brefs délais, pendant les heures de service, sur simple appel. Ce service sera toutefois payant en cas de comportement fautif du locataire.

Pannes non imputables au locataire :

- La privation de jouissance consécutive à une panne non imputable au locataire, survenue pendant la location, fera l'objet d'un remboursement au prorata de temps de location non accompli, déduction faite d'une franchise de 24 heures.

Pannes imputables au locataire :

- S'il est constaté que la panne du bateau est imputable au locataire, celui-ci n'aura droit à aucun dédommagement pour la privation de jouissance du bateau.
- Le loueur se réserve le droit de retenir les sommes versées au titre de caution pour couvrir les frais de remise en état du bateau.

## 13 - AVARIES - ACCIDENTS

- Aucune réclamation ne peut être intentée à l'encontre du loueur en cas d'accident résultant du fait personnel du locataire.
- Le locataire doit signaler tout sinistre causé ou subi au loueur : celui-ci donnera la marche à suivre.
- Le locataire ne devra pas réparer ou faire réparer les dégâts et/ou les pannes subis par son bateau sans l'accord du loueur.
- Il s'engage à remplir le constat d'accident et à le faire compléter et contresigner par les parties tierces.
- Tout sinistre non imputable au loueur ne pourra faire l'objet d'une indemnité au profit du locataire au cas où sa croisière s'en trouverait interrompue.

## 14 - ABANDON DU BATEAU

- En cas d'abandon du bateau, sauf cas subit et prolongé d'impraticabilité de la voie d'eau, le loueur facturera au locataire les frais de rapatriement du bateau vers sa base de retour, selon un forfait quotidien de 100 €, outre les frais de carburant et de nettoyage.

## 15 - RESTITUTION

- Le bateau doit être restitué aux lieux, date et heure contractuellement fixés sauf cas de force majeure : le chef d'équipage devra prévoir une marge de sécurité lui garantissant le respect de l'heure de retour.
- Le bateau est restitué au loueur dans l'état où il lui a été confié, l'inventaire-état des lieux initial faisant foi.
- Si le forfait ménage a été commandé, vous devrez néanmoins : sortir les poubelles, faire et ranger la vaisselle et retirer le linge de lit.
- Le locataire sera responsable de toutes dépenses entraînées par un retard dû à son fait : chaque jour de retard entamé donnera droit à une indemnité équivalente au prix quotidien de la location augmentée des frais que le loueur aurait à verser au locataire suivant.

## 16 - JURIDICTION

- Dans le cadre de la directive 90-314 du 13 juin 1990 du Conseil de la Communauté Européenne, la location ne constitue pas un forfait touristique.
- Les liens juridiques qui unissent NICOLS<sup>®</sup> et chaque affilié sont afférents à la mise en place du contrat de location proprement dit. En tout état de cause NICOLS<sup>®</sup> ne peut intervenir dans les modalités d'exécution du contrat de location, chaque affilié étant loueur indépendant.



## LARGUEZ LES AMARRES AVEC ASSURANCE !

Pour que vous puissiez entreprendre votre croisière l'esprit libre, AXA ASSURANCE, en collaboration avec NICOLS®, vous propose d'adhérer au contrat souscrit à cet effet afin de vous fournir des garanties avant ou pendant votre croisière.

### 1 - ANNULATION DE SÉJOUR :

#### QUE GARANTISSONS-NOUS ?

Nous remboursons les sommes versées à NICOLS® et facturées selon les conditions générales de location de celle-ci (à l'exclusion des frais de dossier), lorsque vous êtes dans l'obligation d'annuler votre croisière avant le départ, dès lors que celle-ci est totalement annulée.

#### • DANS QUEL CAS INTERVENONS-NOUS ?

Nous intervenons pour les motifs et circonstances énumérées ci-après, à l'exclusion de tout autre.

- > ATTEINTE CORPORELLE GRAVE OU DÉCÈS d'une ou des personnes figurant sur la feuille de réservation transmise par NICOLS® ainsi que leurs conjoints de droit, ascendants, descendants, frères ou sœurs, beaux-frères ou belles sœurs, gendres ou belles filles, beaux-pères ou belles-mères.
- > ÉTAT DE GROSSESSE : complication nette et imprévisible avant l'entrée dans la 28<sup>ème</sup> semaine de grossesse.
- > LICENCIEMENT ÉCONOMIQUE de l'une des personnes figurant sur la feuille de réservation ou son conjoint à condition que la procédure n'ait pas été engagée le jour de la souscription du présent contrat.
- > DESTRUCTION DES LOCAUX PROFESSIONNELS OU PRIVÉS de l'une des personnes figurant sur la feuille de réservation, détruits à plus de 50% et nécessitant impérativement le jour du départ, sa présence sur les lieux pour effectuer les actes conservatoires nécessaires.

#### • CE QUE NOUS EXCLUONS

Sont exclues les annulations consécutives aux événements, accidents ou maladies ayant fait l'objet d'une première constatation, d'un traitement, d'une rechute ou d'une hospitalisation entre la date de réservation de la location et la date de souscription du présent contrat, à la guerre, grève, attentats, tremblements de terre, cyclone, ou autres cataclysmes y compris atomiques, épidémies.

#### • DANS QUEL DÉLAI DEVEZ-VOUS NOUS DÉCLARER LE SINISTRE ?

Vous devez aviser immédiatement NICOLS® et informer AXA dans les 5 jours ouvrés suivant l'évènement entraînant la garantie par courrier avec accusé de réception. Passé ce délai, si AXA subit un quelconque préjudice du fait de la déclaration tardive, le bénéficiaire perd tout droit à l'indemnité.

#### • QUELLES SONT VOS OBLIGATIONS EN CAS DE SINISTRE ?

Votre déclaration doit être accompagnée, en cas de maladie ou d'accident corporel, sous pli confidentiel, du certificat médical précisant la date et la nature de la maladie ou de l'accident, en cas de décès, d'un certificat ou d'une fiche d'état-civil, dans les autres cas, de tout justificatif. Vous devez également transmettre à AXA tous les renseignements ou documents qui vous ont été demandés afin de justifier le motif de votre déclaration.

Il est expressément convenu que vous acceptez par avance le principe d'un contrôle de la part du médecin conseil d'AXA. Dès lors, si vous vous y opposez sans motif légitime, vous perdriez vos droits à garantie.

### 2 - INTERRUPTION DE CROISIÈRE :

Si un des événements énumérés au paragraphe «Annulation» oblige l'une ou plusieurs des personnes figurant sur le bulletin d'inscription à interrompre leur croisière, AXA leur rembourse la somme correspondante à la période non consommée proportionnellement au nombre de personnes contraintes d'interrompre par rapport au nombre de personnes figurant sur le bulletin d'adhésion.

**ATTENTION : Pour la mise en œuvre de cette garantie, vous devez dès la survenance de l'évènement garanti, prendre contact avec AXA ASSISTANCE au numéro de téléphone suivant : 01.55.92.40.00 (ou 00.33.1.55.92.40.00 si vous appelez depuis un poste étranger) et indiquer le numéro de convention : 08.00.13.902.**

### 3 - CAUTION

Votre caution (hors caution ménage) déposée à l'embarquement sert à couvrir les frais de réparation constatées au retour et la privation de jouissance consécutive aux dommages causés ; AXA remboursera la somme retenue au-delà de la moitié de la caution (caution maximum limitée à 1 500€).

### 4 - ASSURANCE INDIVIDUELLE ACCIDENTS

En cas de décès consécutif à un accident ou d'accident du bénéficiaire entraînant une infirmité minimum de 10% survenant pendant la location, AXA garantit le versement d'un capital de 15 245 euros pour les bénéficiaires âgés de 16 à 70 ans, de 7 622 euros pour les autres bénéficiaires.

### 5 - PRISE D'EFFET

Le contrat prend effet le jour de réception du bulletin d'adhésion situé au verso accompagné du règlement de la cotisation. L'assurance annulation doit parvenir au moins 1 mois avant le départ prévu.

# FORMULAIRE ASSURANCE

## ADHÉSION AU CONTRAT COLLECTIF SPÉCIAL CROISIÈRE FLUVIALE AXA à compléter et à retourner à : voir adresse au dos de la brochure

### BULLETIN D'ADHÉSION AU CONTRAT AXA «SPÉCIAL CROISIÈRE FLUVIALE»

Pour être valable, la demande d'adhésion doit parvenir à NICOLS® au moins 30 jours avant le départ pour la formule 1 ou 3 ;  
la formule 2 peut être souscrite juste avant le départ

Nom :  Prénom :

Adresse :

Code Postal :  Ville :  Pays :

#### RÉFÉRENCES DE LA CROISIÈRE

Base de départ :  Date de départ :

Base de retour :  Date de retour :

Type de bateau :

#### LES GARANTIES NE SONT ACQUISES QU'AUX PASSAGERS MENTIONNÉS CI-DESSOUS : (merci d'écrire en lettres capitales)

Nom :  Prénom :

Nom :  Prénom :

Nom :  Prénom :

Nom :  Prénom :

Nom :  Prénom :

Nom :  Prénom :

Nom :  Prénom :

Nom :  Prénom :

Nom :  Prénom :

Nom :  Prénom :

Nom :  Prénom :

Nom :  Prénom :

#### COCHEZ LA FORMULE CHOISIE :

- Formule 1 = Annulation de séjour**  
5% du prix de la location (tarif catalogue) ; minimum 42€ par croisière, soit : ..... x 5% = ..... €
- Formule 2 = Interruption de croisière ; rachat 1/2 caution ; individuelle accidents ;**  
5% du prix de la location (tarif catalogue) ; minimum 42€ par croisière, soit : ..... x 5% = ..... €
- Formule 3 = Formule 1 + Formule 2**  
8% du prix de la location (tarif catalogue) ; minimum 62€ par croisière, soit : ..... x 8% = ..... €

Date et signature (obligatoires)

Le ..... / ..... / .....

#### JOINDRE À CE BULLETIN :

- > le bon de réservation
- > le chèque correspondant au montant de votre assurance